Observations sur le projet d'Assainissement des eaux usées de la commune de BOURLON

Mr BOUVET Henri

19 Rue d'Oisy lotissement Pomone

62860 BOURLON

-Quel avantage du tout a l'égout pour le public.

-Choix dans l'emplacement de la station d'épuration.

-Date de la mise en route de la station d'épuration et qui gère son fonctionnement.

-Date des travaux de branchement par zone et durée.

-Délais pour le branchement des particuliers au réseau.

-Cout du branchement au réseau d'assainissement collectif pour le particulier.

-Cout du branchement de la maison au regard sur la voie publique pour le particulier (tuyauterie d'écoulement, clapet anti retour, tranchée, regard, etc.…)

-Passage d'un technicien pour conseiller le public sur les travaux à entreprendre pour le branchement du logement au regard sur la voie publique.

-Après branchement au réseau y a-t-il une visite de conformité du service public d'assainissement collectif et pour quel cout.

-Cout de la facture d'eau après le branchement.

-Comment va s'établir la facture d'eau avec les taxes d'assainissement.

-Quelles aides départementales ou régionales pour les modifications de tuyauterie, terrassement, travaux chez les particuliers, aides de l'Anah et sous quelles conditions.

-Travaux exécutés par quelle entreprise pour les travaux chez les particuliers.

-Obligation et délai de branchement au réseau, dérogation ou amende si non branchement.

-Quid des logements neufs ou récents déjà équipés d'un assainissement obligatoire individuel.

-Devenir de l'ancienne installation assainissement individuelle (fosse sceptique, bac dégraisseur, regard…)des particuliers et contrôle de leur état.

-Choix de l'emplacement des regards de branchement individuel et le nombre par habitation à voir avec les propriétaires.

-A qui appartient le fossé de collecte des eaux pluviales et le chemin derrière le cimetière.

-Qui entretient le chemin d'accès longeant ce fossé derrière le cimetière.

-Le fossé derrière le cimetière va-t-il être busé, rebouché, entretenu ou réutilisé.

-Les eaux pluviales vont-elles être collectées sur l'ancien réseau collectif sinon comment les éliminer et qui paye les travaux.

-Quel entretient des regards tout à l'égout par le particulier.

-Que va devenir l'ancien bassin de rétention situé rue de Marquion.